



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

417th Meeting of the Council
- Development Co-operation -
Brussels, 8 November 1976

President: Mr J.P. PRONK
Netherlands
Minister for Development
Co-operation

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium :

Mr Renaat VAN ELSLANDE

Minister for Foreign Affairs
and Development Co-operation

Denmark :

Mr Jens CHRISTENSEN

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Germany :

Mr Egon BAHR

Federal Minister for Economic
Co-operation

France :

Mr Robert GALLEY

Minister for Co-operation

Ireland :

Mr John KELLY

Parliamentary Secretary to the
Minister for Foreign Affairs

Italy :

Mr Luciano RADI

Deputy State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Joseph WEYLAND

Deputy Permanent Representativ

The Netherlands :

Mr J.P. PRONK

Minister for Development
Co-operation

The United Kingdom:

Sir Donald MAITLAND

Ambassador,
Permanent Representative

The Commission :

Mr Claude CHEYSSON

Member

CO-ORDINATION AND HARMONIZATION OF DEVELOPMENT CO-OPERATION
POLICIES

The Council held a wide-ranging discussion on the various aspects of the implementation of the resolution on co-operation and the harmonization of development co-operation policies within the Community.

In particular, the Council examined a draft resolution on the implementation of the resolution of 16 July 1974 on the co-ordination and harmonization of development co-operation policies within the Community. As a result of the discussions a broad measure of agreement was reached.

The Council therefore instructed the Permanent Representatives Committee to conclude the work on this draft so that the Council could take its decision as soon as possible.

AID TO NON-ASSOCIATED DEVELOPING COUNTRIES

The Council followed up the agreement it reached in principle at its 410th meeting on 18 and 19 October 1976, regarding the commitment in 1976 of the 20 MUA appropriation entered in the Community's 1976 budget under financial and technical aid by the Community, by agreeing on a favourable attitude towards the allocation of this appropriation along the lines suggested by the Commission. The Permanent Representatives Committee was instructed to finalize the matter.

As to the appropriations to be entered in the 1977 budget under aid to non-associated developing countries, the Council noted that it would receive a formal proposal from the Commission, which would enable it to take a decision on the allocation of this appropriation on the basis of an established policy of aid to non-associated developing countries.

FOOD AID - ACTION TO BE TAKEN FOLLOWING THE WORLD FOOD
CONFERENCE

The Council held a general discussion on the Community's food aid policy on the basis of a Commission communication on the triennial planning of food aid and taking into account a memorandum from the United Kingdom delegation on the strategy for Community food aid. It also examined certain practical problems with a view to taking a decision in particular on food aid and an increase in the volume thereof.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue its preparation of this dossier so that the Council could adopt a position on the matter as soon as possible.

Bruxelles....., le 9 novembre 1976.....
HF/ub

PRIORITE P 1

Remis au télex à 11 h 00

Note BIO (76) 377 aux Bureaux nationaux
c. c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X
et à M. Christensen DG VIII

CONSEIL DEVELOPPEMENT

Le Conseil Développement qui ne s'était pas réuni depuis le 8 avril dernier a retrouvé à son ordre du jour des thèmes qu'il a maintes fois évoqués depuis deux ans, sans parvenir pour autant à des décisions opérationnelles :

- coordination et harmonisation des politiques de coopération au sein de la Communauté (il s'agit de la mise en oeuvre d'une résolution adoptée par le Conseil en juillet 1974) - aide financière et technique de la Communauté en faveur des PVD non associés (utilisation des 20 millions d'UC inscrits au budget 1976);
- suites à donner à la Conférence mondiale de l'alimentation et plus précisément aux propositions faites en conséquence par la Commission.

Hier soir, à l'issue des travaux, Mr. Pronk, Ministre néerlandais de la Coopération, qui présidait la séance, a constaté que des "quasi décisions" avaient été prises, alors qu'en avril aucun résultat n'avait été enregistré. Il y a donc progrès, mais il faut reconnaître qu'il est bien mince.

Ces "quasi décisions" concernent d'une part un projet de résolution sur la coordination des politiques de coopération, d'autre part l'utilisation des 20 MUC en faveur des PVD non associés.

1. Coordination

Depuis la résolution adoptée en la matière par le Conseil en juillet 1974, les ministres ont été saisis en mars 1976 d'un memorandum allemand, puis d'un memorandum néerlandais en septembre dernier. La Commission pour sa part avait transmis au Conseil une première communication en mars 1975, puis une seconde en juillet dernier. Les ministres ont tenté hier de parvenir à un accord sur un projet de résolution établi par le Coreper sur la base de ces diverses contributions. Ils n'ont pu toutefois surmonter certaines réserves et parvenir à un texte définitif: l'affaire a donc été renvoyée au Coreper.

./.

On peut retenir du ~~débat~~ les éléments suivants :

- Tous les Etats membres reconnaissent la nécessité, particulièrement soulignée par la délégation allemande, d'une coordination accrue des politiques nationales et communautaire de coopération. Cette coordination a d'ailleurs progressé dans les faits depuis 1974, que ce soit à l'occasion des prises de position de la Communauté au sein des instances internationales ou bien "sur le terrain" dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention de Lomé.
- Il paraît beaucoup plus difficile de tracer un schéma théorique des progrès à réaliser, car à ce stade réapparaissent les divergences de vue habituelles quant aux priorités.

Si, pour les Allemands, une plus grande coordination des politiques nationales et communautaire conditionne tout développement de la politique communautaire elle-même, les Néerlandais considèrent que le point de départ de toute coordination se trouve dans la recherche de principes politiques communs. Les Français pour leur part insistent sur la priorité à donner à l'harmonisation des efforts financiers consentis par les Etats membres.

- De même sur le plan "géographique", les uns considèrent que la coordination doit se limiter aux actions entreprises dans les pays de la Convention de Lomé, alors que les autres insistent sur l'opportunité d'agir de même en Méditerranée et dans les PVD non associés où la Communauté déploie une activité particulière.
- Il est peu probable que les divergences d'approche puissent disparaître à l'occasion de l'adoption d'une résolution alors qu'elles pourront s'atténuer dans la pratique en fur et à mesure que se manifesteront les occasions ou les nécessités de coordination.

2. Aide financière aux PVD non associés

A cet égard il convient de bien distinguer deux problèmes :

a. L'utilisation des 20 MUC inscrits au Budget 1976.

Les Ministres des Affaires étrangères ont pris les 18/19 octobre la décision de principe d'engager ces crédits avant la fin de l'année.

Les Ministres de la Coopération ont examiné les propositions d'affectation de ces crédits envisagées par la Commission et, après qu'aient été surmontées les réticences de la délégation française, ont approuvé ces orientations (voir BIO (76)328 du 8 octobre 1976).

Les projets envisagés par la Commission concernent tous le développement agricole et rural et se répartissent de la façon suivante :

Bangladesh :	2,5 MUC
Inde :	6 MUC
Pakistan :	3 MUC (ces trois projets étant réalisés en cofinancement avec l'A.I.D.)
Sri Lanka :	2 MUC
Indonésie :	1 MUC
Bolivie :	2 MUC
deux projets régionaux :	

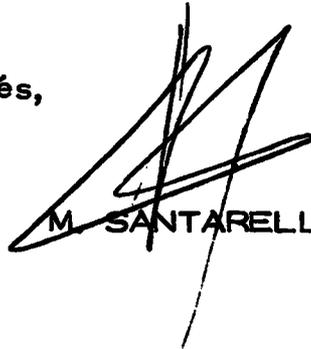
- assistance technique par le biais de la Banque Asiatique : 1,5 MUC

- contribution au financement du programme 1977
de l'Institut International de Recherches pour les
produits viviers des zones sèches (Hydarabad) : 2 MUC.

L'accord définitif du Conseil a toutefois été remis en question par la délégation allemande lorsqu'il eut apparu qu'un accord ne pouvait se faire sur la résolution concernant la coordination.

- b. La politique future en la matière et notamment l'utilisation des 30 MUC prévus au budget 1977 (en crédits bloqués) sera définie ultérieurement par un acte formel du Conseil, sur proposition de la Commission, étant bien entendu que l'affectation des 20 MUC en 1976 ne préjuge en rien cette politique.
3. Le Conseil, malgré l'insistance de la Commission, n'a pris aucune décision en matière d'aide alimentaire, qu'il s'agisse de la programmation de celle-ci ou de l'augmentation de son volume (voir BIO COM (76) 298 du 9 septembre 1976). Une fois de plus la question a été renvoyée au Coreper en vue d'un prochain Conseil qui "devrait se prononcer dans les meilleurs délais".

Amitiés,



M. SANTARELLI